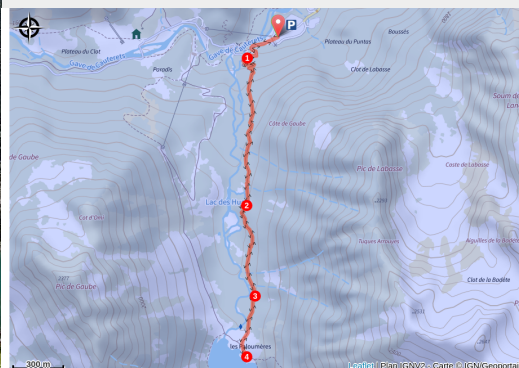


Le lac de Gaube

Cauterets



L'un des lacs les plus emblématiques des Pyrénées, inspirateur des artistes du romantisme, dominé par les neiges éternelles du Vignemale.

Un concentré d'harmonie paysagère au cœur du Parc national des Pyrénées, sur les hauteurs du Pont d'Espagne, classé Grand Site d'Occitanie. Monter au lac de Gaube, c'est susciter l'enchantement, des forêts de pins sylvestres aux rives d'un plan d'eau où viennent se refléter les glaciers suspendus du seigneur Vignemale. Une expérience de montagne vécue par des générations de jeunes randonneurs, et nombre de vocations à la clé.

Infos pratiques

Pratique : A Pied

Durée : 2 h 30

Longueur : 4.9 km

Dénivelé positif : 259 m

Difficulté : Moyen

Type : Aller-retour

Thèmes : Faune, Forêt et sous-bois, Lac

Accessibilité : Départ accessible en transports publics

Itinéraire

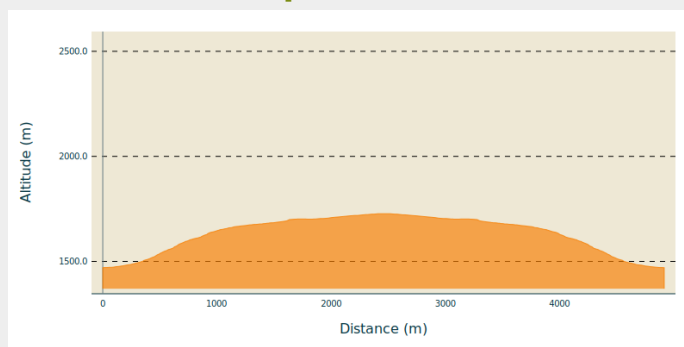
Départ : Parking du Puntas – Pont d'Espagne, Cauterets

Arrivée : Parking du Puntas – Pont d'Espagne, Cauterets

Balisage :  GR

Communes : 1. Cauterets

Profil altimétrique

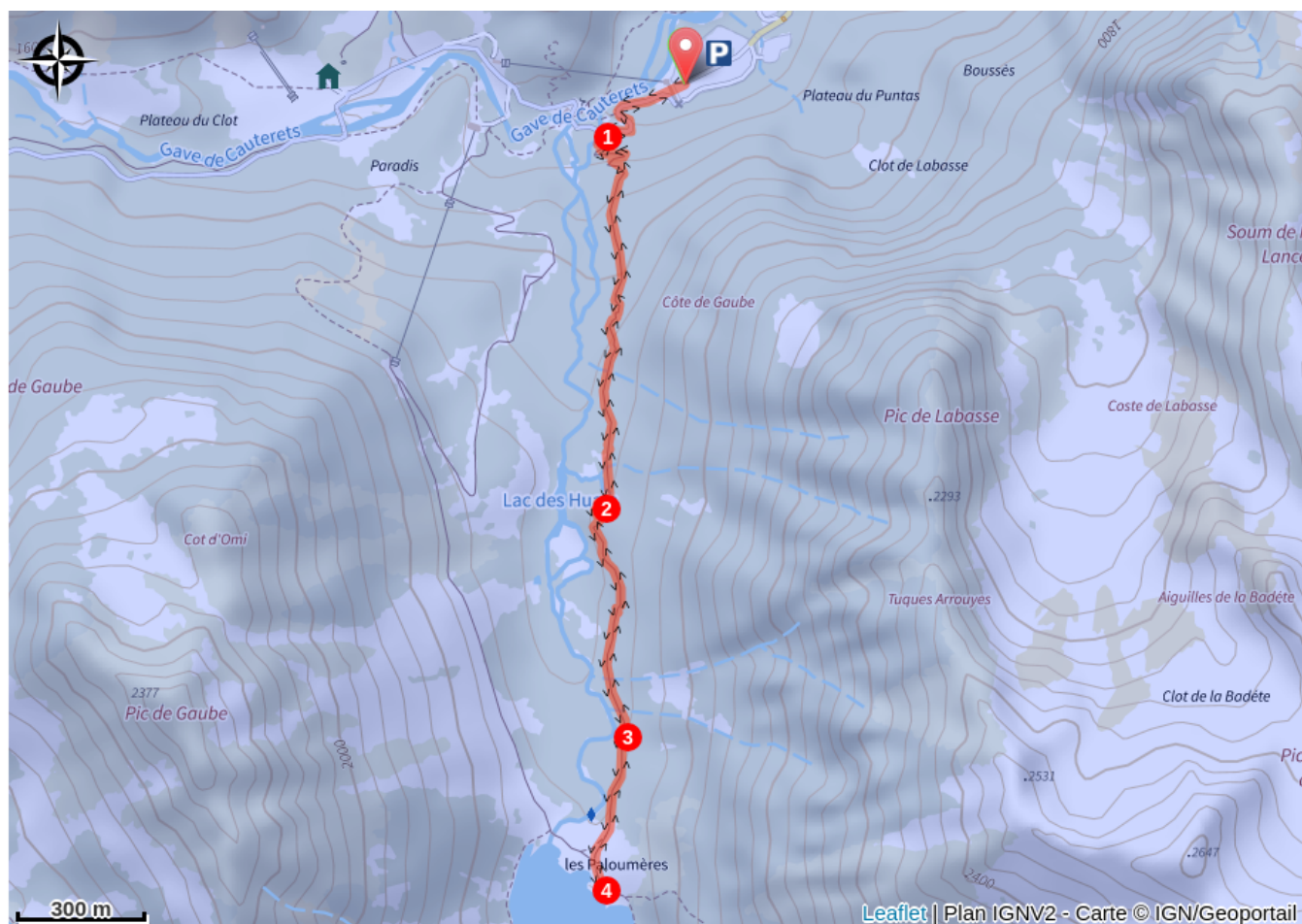


Altitude min 1470 m Altitude max 1727 m

Au fond du parking du Puntas, passer sous l'arche du bâtiment d'accueil (1460 m) et remonter la voie goudronnée qui se présente. Dans le premier virage, ignorer à droite un premier sentier pour rester sur la voie goudronnée.

1. 50 m après le second virage, débute sur votre gauche le sentier du lac de Gaube (panneau et balisage rouge et blanc). Il commence par décrire de courts lacets joliment pavés, puis monte de manière assez soutenue dans la forêt ; aborder cette portion à allure modérée. Le sentier se repose plus haut sur des terrains plus doux, sous les grands sapins.
2. Garder le sentier principal qui file à l'écart du petit lac des Huats, que l'on aperçoit en contrebas. Le chemin ondule entre curieuses dalles de granite strié et troncs orangés des pins sylvestres.
3. Bientôt la forêt s'estompe, le paysage s'ouvre, et le sentier reste sur la même rive de la vallée jusqu'à atteindre le lac de Gaube, juste derrière le verrou glaciaire de roches polies.
4. **Lac de Gaube (1730 m).** > Retour par le même itinéraire.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

En coeur de parc

Le Parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais soumis à une réglementation qu'il est utile de connaître pour préparer son séjour.

Les chiens y sont interdits, la cueillette est interdite, la baignade est interdite et le bivouac est réglementé.



Recommandations

- **Difficultés** : Présence de marches rocheuses, parfois hautes pour les genoux. Il est conseillé d'être bien chaussé.

- **Période de praticabilité** : itinéraire déconseillé en hiver et au début du printemps (avalanches). Se renseigner auprès de l'Office de Montagne pour connaître les conditions du moment.

- **Parc national des Pyrénées** : l'itinéraire se trouve en zone-coeur du Parc National, **les chiens y sont interdits** (tolérance pour les chiens tenus en laisse en montant via la télésiège de Gaube). **La baignade et activités nautiques sont interdites.**

> [En savoir plus.](#)

- **Respect des milieux naturels** :

Le lac de Gaube est très fréquenté en été. En respectant quelques règles de bases vous contribuerez à minimiser l'impact sur les milieux naturels.

> **ne pas se baigner dans le lac (interdiction)** : outre les aspects liés à la santé (risques de choc thermique), les lacs de montagne sont des milieux fragiles et peu brassés. Les résidus de crème solaire et autres cosmétiques peuvent avoir un impact sur ces milieux qui abritent une faune et une flore caractéristiques. Le piétinement des berges génère le soulèvements de sédiments nuisant au milieu.

> **ne laisser aucune trace de son passage** : ramener tous ses déchets ; ne pas faire de colonnes de pierre en équilibre ou cairns (type stone balancing).

- **Accès au lac via les remontées mécaniques** :

il est également possible d'accéder au lac de Gaube en utilisant les remontées mécaniques (télécabine+télésiège) et en terminant par une courte marche à plat d'environ 15 min.

> [Informations et modalités](#)

Comment venir ?

Transports

Accès au départ en transports :

- **Gare SNCF la plus proche** : Lourdes.

> puis liaisons par bus (ci-dessous).

- **Ligne de bus n°965** entre Lourdes et Cauterets village.

> [Consulter les horaires de bus](#)

- **Puis, liaisons en navettes** entre le village de Cauterets et le Pont d'Espagne (en haute saison).

> [Consulter les horaires de la navette](#)

Accès routier

Depuis Cauterets par la D920 en direction du Pont d'Espagne

Parking conseillé

Parking du Puntas – Pont d'Espagne, Cauterets (stationnement payant)

Accessibilité



Départ accessible en transports publics

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

Les activités de nature peuvent être :

- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
- soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d'escalade ...
- interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d'Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

Lieux de renseignement

Office de la Montagne de Cauterets

Place Maréchal Foch, 65110 CAUTERETS

montagne@cauterets.com

Tel : +33 62 91 02 83

<http://www.cauterets.com>

